



SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT  
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES  
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP  
Tel :01 49 55 43 53 – Fax : 01 49 55 48 80

email : [sfoerta@agriculture.gouv.fr](mailto:sfoerta@agriculture.gouv.fr) site Internet : [www.sfoerta.fr](http://www.sfoerta.fr)

## COMMUNIQUE

Depuis 2007, le nombre d'agents promus pour chaque corps est défini par le ratio promus / promouvables (conséquence de la mise en œuvre de la LOLF).  
Les conditions de promouvabilités (promouvables) sont définies par les statuts de corps.

Le taux de 8% avait été retenu en 2009 pour le corps des PCEA (afin de tenir compte d'un critère supplémentaire de 7 années à passer dans le corps, qui limitait le nombre de promouvables) et 7% pour le corps des PLPA.

Ces taux, ont été rediscutés fin 2011 avec le secrétariat général du MAAPRAT avant arbitrage de la Direction Générale de la Fonction Publique (DGAFP) pour s'appliquer dès 2012. Donc les engagements pris lors de cette réunion par le MAAPRAT, sous la pression de FO notamment, de mettre les deux taux d'enseignants à 8% n'ont pas été validés par la DGAFP.

Pour les PCEA, il s'agissait de conserver un acquis.

Pour les PLPA, il s'agissait, en prenant un taux plus élevé, d'aller chercher davantage de promus et permettre ainsi l'accès à la hors classe pour les « oubliés » de la titularisation Le Pors de 1983 (collègues de CFA/CFPPA titularisés entre 1995 et 1997) qui sont aujourd'hui, par conséquence en retard dans leur déroulement de carrière.

Situation que l'Administration, comme le SNETAP, ne veulent pas entendre puisqu'ils n'ont accepté d'accorder à ces agents que seulement 10 points au barème ! Ce qui ne fera pas le compte pour beaucoup de collègues pour accéder à la hors classe.

Le SFOERTA rappelle que les PCEA et les PLPA ne peuvent accéder au corps des inspecteurs, ni au corps des agrégés, le ministère refusant la création de ce corps au MAAPRAT. La possibilité d'amélioration de leur carrière passe par l'accès à la hors classe.

En conséquence le SFOERTA a récemment saisi le Cabinet du Ministre de cette situation. Nous attendons maintenant des suites concrètes aux engagements pris, à savoir : *« Il faut aborder ce problème et voir au cas par cas, des solutions sont possibles »*.

En l'état actuel des choses, FO dénonce et condamne les décisions prises par la DGAFP sur les taux retenus et écrit au Ministre pour lui demander d'intercéder auprès de son collègue de la Fonction publique pour que des taux de 8% soient retenus pour les deux corps de PLPA et PCEA.

Fait à paris le 10/02/2012